

UAPE à Glovelier, de qui se moque-t-on ?

Lors de la séance du CG le 30 septembre dernier, nous avons été extrêmement surpris d'apprendre par Mme Eggenschwiler que le projet d'ouverture d'une antenne UAPE à Glovelier était mis en attente, car il n'y aurait pas assez d'inscriptions.

Afin d'arriver à une ouverture avant le 31 janvier 2015, comme le précise le message n°30 du Conseil communal, le dossier devait avancer vite, car les délais étaient très serrés. Afin de faire le forcing du côté des services cantonaux, je suis monté à la tribune du Parlement jurassien le 21 mai pour interpellier directement le Ministre sur cette problématique lors de l'heure des questions orales.

Du côté du Conseil général, le Bureau a également poussé pour que l'objet soit mis à l'ordre du jour du 24 juin, en même temps que le dossier de Bassecourt, pour ne pas rallonger inutilement la procédure. Lors de cette séance, le CG acceptait le crédit de 265'000 CHF à l'unanimité.

Lors du débat, Mme Eggenschwiler informait que le canton reconnaissait le dossier conforme et très complet. Dans le message n°25 d'avril, le CG a été amené à statuer sur une décision de principe sur l'ouverture d'une antenne à Glovelier en raison du manque de places d'accueil, manque que les projections annonçaient depuis le printemps 2013 et qui semblait se confirmer encore en début d'année ; lors des débats ici aussi, Mme Eggenschwiler parlait plutôt d'un manque de places d'accueil.

Nous avons donc du mal à croire que les chapitres du taux d'utilisation ainsi que du nombre de places n'aient pas été étudiés correctement. De plus, de manière générale dans notre canton, les listes d'attente des UAPE sont longues, et les parents n'hésitent pas à placer leurs enfants dans d'autres villages s'il n'y a pas de places dans leur localité.

Nous sommes donc sceptiques que, quelques mois plus tard, il faille stopper le projet, car il n'y aurait pas assez d'inscriptions.

D'où nos questions :

- 1) **Alors que le CG soutient unanimement le projet, pour quelles raisons le Conseil communal fait-il marche arrière ?**
- 2) **Sans cette ouverture, faudra-t-il résilier certaines conventions par manque de places à Bassecourt, comme discuté lors de l'AG des Patachous du 28 avril dernier ?**
- 3) **Comment le Conseil communal a-t-il pu entreprendre les démarches pour l'ouverture de 14 places sans être sûr de pouvoir les occuper, et comment est-ce possible que le canton ait accepté la création de 14 places si la demande n'existait pas ?**
- 4) **Quels sont actuellement les chiffres au niveau de l'UAPE (nb de places, nb d'enfants, nb d'inscrits, liste d'attente) ?**
- 5) **Si le projet n'est pas réalisé dans le temps initialement prévu, qu'advierait-il des subventions cantonales, le cas échéant, le projet ne risque-t-il pas de ne jamais voir le jour ?**

Nous remercions le Conseil communal pour ses réponses.

Bassecourt, le 28 octobre 2014

Pour le groupe UDC-AB
Damien Lachat



D'Aloucello

